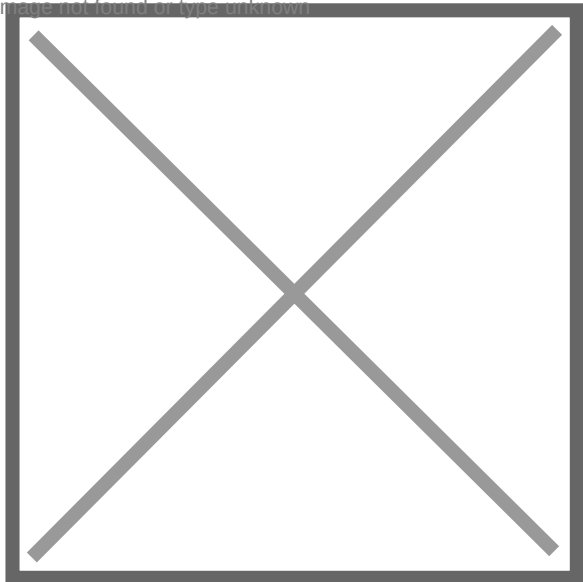


Image not found or type unknown



Restitution de caution au bout de 6 ans?

Par **moonfish**, le **11/10/2010** à **10:46**

Bonjour,
Nous étions locataire de *mars 2004 à mars 2005* d'un appartement; notre propriétaire a d'abord revendu son bien sans nous informer (lettre du tribunal reçue une fois la vente conclue)....
Donc nouvelle propriétaire qui a refusé de nous rendre la caution lors de notre départ; motif: nous étions, mon conjoint et moi, au chômage, mais mon conjoint a tenté de monter une petite société de vente.... la "nouvelle" propriétaire l'a appris et nous a fait du chantage (menace de dénoncer aux assedics!)... nous avons pliés et sommes partis en lui laissant les 1000€ de caution!
Je sais que cela fait presque 6 ans, mais je me retrouve seule aujourd'hui avec mon fils de 5 ans et cet argent serait le bienvenu.... si toutefois....
merci de vos réponses